Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 25 JAN. 2018

Saint-Dizier Der & Blaise Agglomération

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre juin à neuf heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'espace projet « Saint-Dizier 2020 » à Saint-Dizier, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 16 juin 2017.

Présents :
- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. CADET
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BERIGAUD suppléant de M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSA-PASQUE, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DERVOGNE, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. DROIN, M. EREN, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme SCHAUB, M. THIERRY, Mme TRAIZET, M. UTKALA, M. VALTON,

Excusés : M. AMELON, M. BAUDOT, M. BAYER, M. BOSSOIS, M. BUAT, M. CABARETIER, M. CARON, M. DELMOTTE, M. DESANLIS, M. FARGETTE, Mme GUINOISEAU, M. HOWARD, M. MENAUCOURT, M. NOISETTE, Mme PINCEMAILLE, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. TURCATO, M. VAGLIO, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BAUDOT à Mme GALICHER	Mme GUINOISEAU à Mme KREBS
M. BOSSOIS à Mme CLAUSSE	Mme ROBERT-DEHAULT à M. CORNUT-GENTILLE
M.BUAT à M. BANCELIN	Mme SALEUR à M. CADET
M. DELMOTTE à M. GOUVERNEUR	M. TURCATO à M. VALTON
M. DESANLIS à M. MARCHANDET	M. VAGLIO à Mme GARCIA
M. FARGETTE à Mme GILLET	Mme VARNIER à M. GARNIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
par télétransmission
le - 4 JUIL. 2017

Secrétaire de séance : Mme DORKEL

N° 108-06-2017
APPROBATION PLU RIVES DERVOISES (DROYES)
Rapporteur : M. SIMON

Affiché le - 6 JUIL. 2017

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivant et R.151-1 et suivants

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Droyes en date du 1er octobre 2010 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU);

Vu le débat au sein du conseil municipal de la commune historique de Droyes en date du 14 juin 2013 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune historique de Droyes en date du 16 juillet 2015 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2728 du 16 novembre 2015 portant prise de compétence par l'intercommunalité de pour l'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération du conseil municipal de Rives Dervoises du 14 mars 2016 autorisant la communauté de communes du Pays du Der à poursuivre l'élaboration du PLU ;

Vu l'arrêté communautaire en date du 21 avril 2016 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu l'enquête publique tenue du mardi 17 mai 2016 au vendredi 17 juin 2016 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 9 juillet 2016 ;

Vu la réunion de coordination du 14 septembre 2016 avec les services de l'état, le maire et les membres du conseil municipal de la commune de RIVES DERVOISES (Droyes) ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rives Dervoises (Droyes) tel qu'il est annexé à la présente selon le plan arrêté le 16/07/2015.

Le dossier du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Rives Dervoises aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der & Blaise

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON

République Française
Département HAUTE-MARNE
RIVES DERVOISES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/03/2016

Référence
2016-52

Objet de la délibération
Accord pour poursuivre la procédure d'élaboration du PLU sur le territoire de la commune historique de Droyes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	34	40

Date de la convocation
06/03/2016

Date d'affichage

Vote
A la majorité Pour : 39 Contre : 1 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2016 et le 14 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de PUELLEMONTIER sous la présidence de DOUET Fabrice, Maire

Présents : M. DOUET Fabrice, Maire, Mmes : CHARUEL Sandrine, CORBET Catherine, DERAM Fabienne, GEORGET Mireille, LABILLE Magalie, LESPINASSE Béatrice, MARCHAND Annick, PETIT Florence, MM : BARREIRA Antoine, BROUILLARD Patrick, CIESLA Alexandre, CLEMENT Jérôme, COPIN Rémi, CORBIN Alain, DESCAVES Pascal, DROUARD Nicolas, EHL Serge, FRANCES Roger, GAUPILLAT Emmanuel, GUILLAUME Yoann, HUMBERT Jean-Michel, JAQUET David, JEANSON Jean-Pierre, LABILLE Paul, MARTIN Michel, MATRION Michel, MICHEL Jean-Philippe, MONNIER Daniel, MORENO Antony, PASQUIER Bernard, PERRIN Patrice, PETITPOISSON Jean-Jacques, VALLON Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEURVILLE MONTIEL Maryline à M. BARREIRA Antoine, LATTACH Martine à Mme GEORGET Mireille, MM : GEANT Pierre à M. CORBIN Alain, GERBEAU Dominique à Mme CHARUEL Sandrine, LAUTREFIN Pascal à M. MATRION Michel, RESIDORI Nello à M. MARTIN Michel

Absent(s) : MM : DE BODT Grégory, SAUNIER Laurent

A été nommé(e) secrétaire : Mme CORBET Catherine

Objet de la délibération : Accord pour poursuivre la procédure d'élaboration du PLU sur le territoire de la commune historique de Droyes

La commune déléguée de Droyes a confié à Environnement Conseil la prestation de mise en œuvre de son PLU.
Le projet de PLU a été arrêté par le conseil municipal de la commune historique de Droyes et les personnes publiques associées ont ensuite été consultées pendant l'année 2015.
Au moment du transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays du der le 1er janvier 2016, le PLU devait être soumis à l'enquête publique.
Depuis le 1er janvier 2016, la CCPD exerce ainsi la compétence PLUI, ce qui ne permet plus à la commune déléguée de Droyes de poursuivre elle-même la procédure d'élaboration de son PLU.
Depuis le 1er janvier 2016 la commune historique de Droyes fait partie de la commune nouvelle RIVES DERVOISES.
Il appartient donc au conseil municipal de la commune des Rives Dervoises de donner son accord pour la poursuite de procédure d'élaboration du PLU de la commune déléguée de Droyes.

- Vu le code général des collectivités territoriales.
- Vu le code de l'urbanisme.
- Vu la décision du conseil communautaire décidant d'étendre les compétences de la CCPD au PLU.
- Vu les statuts actuels de la CCPD, considérant l'intérêt d'élaborer un PLUI sur le périmètre de la CCPD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité:

- De donner son accord à la CCPD pour lui permettre de poursuivre son PLU sur la commune historique de Droyes.
- De transférer la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la CCPD.
- De demander à la CCPD la saisine du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne en faisant référence à l'ordonnance E16000001/51 du TA, prise par la commune historique de Droyes pour la nomination du commissaire enquêteur.
- D'autoriser Monsieur le Président de la CCPD à signer les actes afférents à ce dossier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Fabrice DOUET

RIVES DERVOISES
Haute-Marne

Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER
Le 11 APR. 2016